- 1. Débitrice: CMCG, Compagnie Médicale de Commerce et de Gestion SA, rue des Vollandes 40, 1207 **Genève**
- 2. Remarques: commercialisation de produits à l'usage du monde médical, ainsi que toute autre prestation de service s'y rapportant.

Dans la faillite mentionnée ci-dessus, sont déposés et peuvent être consultés à l'office dès ce jour:

1. L'état de collocation (réf. n° 1);

- 2. l'état de revendication, cas échéant (réf. n° 2); 3. l'inventaire (contenant, cas échéant, la liste des objets déclarés de stricte nécessité) (réf. n° 3). A dater de cette publication, il est imparti aux créanciers un
- délai de:
- vingt jours pour introduire action contre l'état de collocation (art. 250 LP) et demander la cession des droits pour contester une revendication (art. 49 et 80 OAOF);
- dix jours pour recourir contre l'inventaire et les décisions relatives aux objets déclarés de stricte nécessité (art. 32
- Sinon, l'état de collocation, l'état de revendication et l'inventaire seront considérés comme acceptés. (Réf. n° 1) Pour tout renseignement:

Cellule d'assainissement, tél. 022 327 73 43.

Office des faillites

1227 Carouge (02534114)